



TRAITEMENT DU CONTENTIEUX: le DR a eu un flash !

Flash back sur la fiche flash, fichier "péi" destiné à l'information des chefs locaux sur les contentieux constatés.

On avait SILCF, BANACO, ROC et autres, mais ça devait sûrement manquer de consistance, d'où la création de ce fichier réunionnais en fonction depuis plusieurs années.

Sauf que les règles de la CNIL sont passées par là et que ce fichier ne correspond pas aux règles légales ayant cours (selon notre analyse).

Suite à notre demande, un brin comminatoire,

le DR a:

- saisi DG/D1 sur la validité juridique de ces fiches
- fait retirer immédiatement toutes mentions nominatives sur ces mêmes fiches.

Tiens donc et dont acte, nos analyses se recourent ...

Pour conclure, le DR a évoqué l'absence d'un CODT pour justifier l'existence et l'envoi des

fiches en temps réel pour une information rapide de la hiérarchie.

Justification un peu foireuse quand on sait qu'un objet qu'on appelle le téléphone portable existe,

que les chefs et les "permanenciers" en sont dotés (avec l'indemnité qui va bien ...).

Faudra juste penser à décrocher en cas de permanence à la plage et penser à se munir d'un stylo

en plus des palmes ... ça nous évitera de faire des fiches.

**NOU LE PAS PLUS , NOU LE PAS MOINS ,
RESPECT A NOU !**